



Guide pratique d'observation

Responsable

des cétacés et tortues marines à La Réunion



Présentation



L'observation des cétacés dans leur milieu naturel est une **expérience inoubliable**, devenue une **activité convoitée** à La Réunion.

Mais cette popularité n'est **pas sans conséquence pour les animaux**, dont le bien-être et les activités vitales (*repos, socialisation, allaitement des petits...*) peuvent être altérés par des **pratiques inadaptées ou trop intrusives**.

C'est pourquoi l'observation des cétacés est une **activité réglementée**. Un arrêté encadre strictement les approches afin de limiter les perturbations. Toutefois, **respecter la réglementation n'est qu'une première étape** !

Ce livret vous propose de découvrir les **bonnes pratiques, les gestes à adopter et les erreurs à éviter pour une observation éthique, passive, à impact limité**. Il ne s'agit pas seulement de voir des animaux, mais de comprendre que nous sommes dans **leur milieu**, et ainsi d'être capable d'y **évoluer avec discréction et respect**. Car en mer, les **observations ne sont jamais garanties et chaque comportement compte**. Offrons aux cétacés la tranquillité dont ils ont besoin.

Ce guide vous donnera les clés et astuces d'une observation passive réussie et en harmonie avec les autres usagers de la mer.

Les cétacés

Les eaux de La Réunion abritent jusqu'à **25 espèces de cétacés**. Parmi elles, on compte **4 espèces de dauphins résidentes** à l'année et **1 espèce de baleine migratrice** durant l'hiver austral.



Migratrice - présence durant l'hiver austral



Résidente - présente à l'année



1. Baleine à bosse - *Megaptera novaeangliae*



11 à 18 mètres - 25 à 40 tonnes - espérance de vie jusqu'à 70 ans - Classée en danger.

2. Grand dauphin commun - *Tursiops truncatus*



2 à 4 mètres - 150 à 650 kilos - espérance de vie jusqu'à 50 ans.

3. Grand dauphin de l'Indo Pacifique - *Tursiops aduncus*



1,5 à 2,5 mètres - 230 kilos - espérance de vie jusqu'à 40 ans - Classée en danger à la Réunion.

4. Dauphin tacheté pantropical - *Stenella attenuata*



1,7 à 2,6 mètres - 90 à 115 kilos - espérance de vie jusqu'à 50 ans.

5. Dauphin long bec - *Stenella longirostris*



1,3 à 2,3 mètres - 55 à 80 kilos - espérance de vie jusqu'à 25 ans.

Approche et observation

Voici les **points essentiels** de la réglementation et des **conseils d'approche** et **préconisations scientifiques**. Ils vous permettront de **limiter votre impact** sur les animaux et d'**optimiser vos chances** d'effectuer de belles observations.

Lorsque vous repérez des cétacés, avant de vous approcher, il conviendra de prendre le temps **d'analyser chaque situation** : *nombre de bateaux sur la zone, comportement et trajectoire des animaux...*

Cela vous permettra **d'adapter votre approche** afin qu'elle soit la plus respectueuse possible. Si vous avez un doute, n'hésitez pas à demander conseil aux professionnels sur le **canal 72** !

L'approche et l'observation en bateau est possible lorsque :

- Moins de 3 bateaux sont présents dans la zone des 300m.
- Entre 9h et 16h pour les **embarcations à moteur**.
- Entre 9h et 18h pour les **engins de plage** et les **navires décarbonés**.

Plus concrètement :

- Arriver sur zone en **3/4 arrière** à 4 noeuds maximum puis **rester parallèle aux animaux** (voir schéma).
- **Les cétacés conservent leur trajectoire ou leur comportement** : approchez en douceur en respectant les distances de la réglementation en vigueur.
- **Les cétacés changent de trajectoire ou de comportement** : quitter la zone à 4 noeuds maximum.
- **À l'arrêt, ne pas éteindre le moteur**. C'est une question de sécurité. Les baleines pourront vous situer dans l'espace.
- Profiter du spectacle **calmement** pendant **30 minutes** maximum.
- Quitter la zone en douceur **sans couper la trajectoire** des animaux (Voir page approche en bateau).

Cordialité en mer !

Afin de maintenir une bonne organisation et une belle cordialité en mer, rejoignez le **canal 72** tout en restant en veille sur le canal 16 afin de communiquer avec les autres usagers !

« Bonjour, ici ... nous arrivons sur la zone ... pourrais je connaître le nombre de bateaux en attente... je me place donc derrière... »

« Ici ... j'annonce la mise à l'eau de mes plongeurs il est... »

« Ici ... récupération des plongeurs. »

« Ici ... nous quittons la zone. »



Réglementation

OBSERVATION EN BATEAU



Vitesse maximale de navigation à **10 nœuds** entre la baie de Saint Paul et
Petite-Île (Grand Cap) du 01/07 au 30/09 (cf annexe de l'arrêté n°1098 du 27
juin 2025)



Baleines à bosse
 Du 01/07 au 30/09*

Dauphins

Toute l'année



Observation en bateau de 9h00 à 16h00



À 300m des animaux :

- 3 navires max.
- Vitesse max **4 nœuds**.
- Sonars, sondeurs et radars interdits.
- Pêche interdite.
- Durée d'observation totale de **30 minutes** !

HORS RÉSERVE
MARINE

À 100m des baleines / À 50m des dauphins

- Moteur au **point mort**.
- **20m minimum** entre chaque navire.

Dans la réserve marine

- Vitesse max **4 nœuds**
- Approche des cétacés (baleines & dauphins) à **moins de 100m** interdite.
- Si un cétacé s'approche de moi, je dois **m'éloigner doucement**.
- **Mise à l'eau interdite**.

*les dates sont susceptibles d'évoluer en fonction du nombre de baleines présentes. Tenez-vous au courant !

Approche en bateau

Vitesse max : 4 nœuds



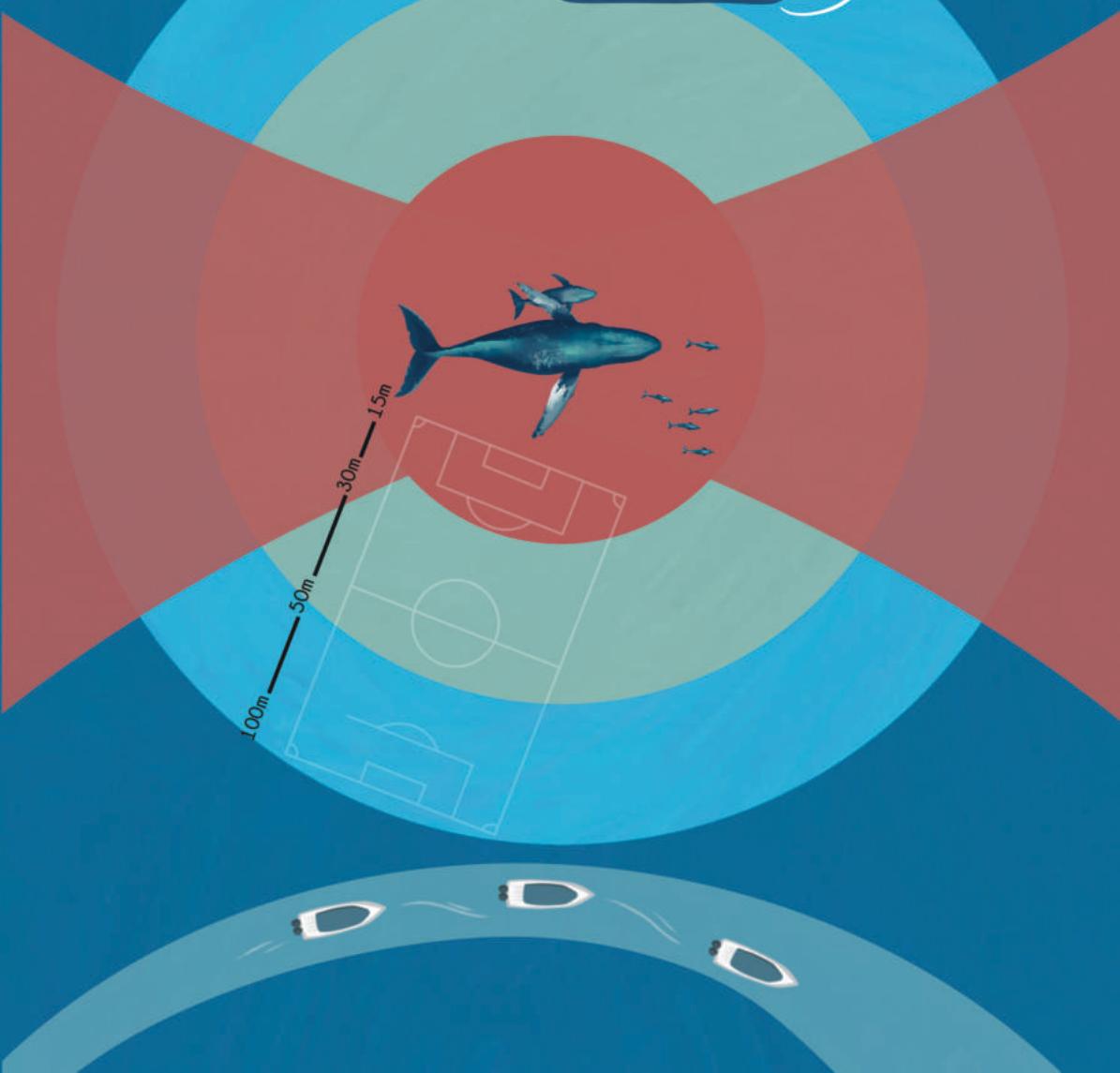
Je patiente à l'extérieur de la zone.

MOINS DE 3 BATEAUX

J'annonce mes intentions aux autres bateaux sur la zone.

Je vais chercher d'autres animaux pour ne pas sur-solliciter ces individus.

J'analyse la situation. Je m'approche doucement en restant du même côté que les autres bateaux.



Réglementation

MISE À L'EAU



Peut être effectuée uniquement si :

Toutes les conditions de la page « Observation en bateau » sont réunies
A bord d'un bateau disposant d'une plateforme de mise à l'eau et d'une échelle



Mise à l'eau autorisée sous
conditions de 9h00 à 13h00

Qui peut aller à l'eau ?

Encadrement dans l'eau par une
personne titulaire d'un Brevet ou d'un
Diplôme d'encadrement d'activités
subaquatiques à jour.
7 personnes maximum (dont encadrant)

En autonomie, minimum 2 /
maximum **4 personnes** possédant
une aptitude d'autonomie en
plongée sous marine (PA12)*

Vous devez être en mesure de présenter vos diplômes en cas de contrôle !

Matériel obligatoire

Combinaison
Néoprène



Palmes
Masque
Tuba



Pas de masque intégral!



Bouée de
Signalisation orange
+ pavillon alpha

Interdictions

- Mise à l'eau dans la réserve marine.
- Mise à l'eau de mineurs de -8 ans.
- État de la mer supérieure à 4 sur l'échelle de Douglas.
- Apnée.
- Flashes et équipements de lestages.
- Mise à l'eau sur animaux actifs (voir pages « Comportements agonistiques »).
- Contacts physiques et interactions avec les animaux.

*PA12 minimum ou un diplôme d'apnée référencé dans l'ANNEXE 1 de l'arrêté préfectoral.

Mise à l'eau

La mise à l'eau est possible lorsque vous vous êtes assurés que :

- Le nombre de bateaux dans la zone des 300m est égal ou inférieur à 3 (vous compris).
- Recommandation : Aucune mise à l'eau n'est en cours (attendre que la dernière personne soit remontée sur le bateau avant de débuter une mise à l'eau).
- Les animaux sont calmes et ne changent pas de trajectoire.

Avant de vous mettre à l'eau :

- Tous les nageurs possèdent les aptitudes physiques nécessaires à nager 100m aller & retour en pleine mer sans assistance.
- Vous avez convenu d'une communication avec le pilote (*direction, signal d'urgence, fin de plongée, ...*).

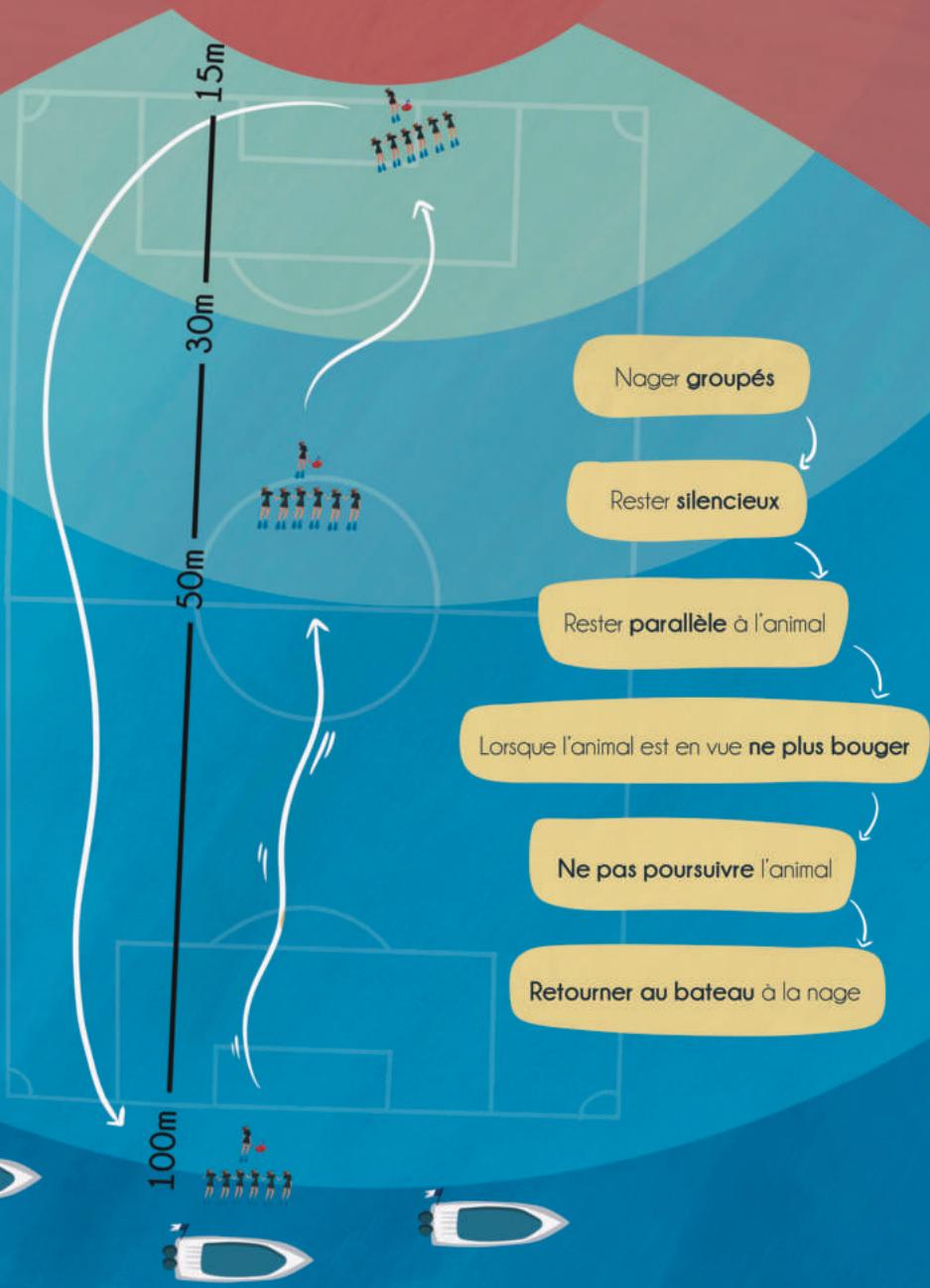


Conseil :

Partez avec une montre pour ne pas dépasser la limite de temps définie par la réglementation, et **jetez des coups d'œil réguliers à votre pilote** qui vous indiquera la fin de la mise à l'eau !

La mise à l'eau :

- Glisser dans l'eau le plus doucement possible. Ne pas faire de « splashes ».
- Nager groupés et calmement sans éclabousser la surface.
- Être le plus silencieux possible (ne pas parler fort, crier...).
- Arrivés sur la zone, rester statique à au moins 15m de l'animal.
- Observation passive : rester calme et immobile.
- Ne pas interagir avec les animaux (ne pas tendre la main, limiter les mouvements parasites).
- Ne pas faire d'apnée (même des courtes immersions).
- Si les cétacés changeent de comportement (voir pages « comportements agonistiques ») : faire demi-tour calmement et rejoindre le bateau.
- La durée totale de l'observation et de la mise à l'eau ne peuvent excéder 30 minutes.
- Le retour se fait à la nage jusqu'au bateau.



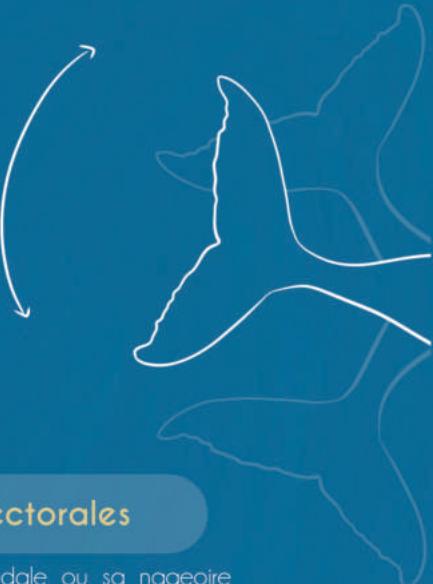
Comportements agonistiques

Les comportements agonistiques sont des **comportements naturels** adoptés par les cétacés lors de la **compétition** entre individus, de **défense** face à un prédateur ou à un **danger** potentiel. Ces comportements d'intimidation ou de défense peuvent mettre en jeu la sécurité des pratiquants et signifier un dérangement des individus.

Voici quelques-uns des comportements les plus observés pour vous aider à les repérer !

Cisaillements de caudales ou de pectorales

La baleine **fend la surface** avec sa caudale ou sa pectorale. Le cisaillement peut être **violent ou contrôlé** (coup de sabre, déploiement orienté des nageoires ...) et avoir lieu en position verticale ou horizontale, sous ou sur la surface.



Frappes de caudales ou de pectorales

La baleine **frappe la surface de l'eau** avec sa caudale ou sa nageoire pectorale. Le mouvement peut être effectué avec les faces ventrales ou dorsales des nageoires. La baleine peut être positionnée sur le dos, sur le ventre, sur le côté...

Ce comportement est souvent associé à de la **défense et/ou de l'intimidation**. Il peut également être un signal de communication et de localisation entre individus.





Saut

La baleine propulse plus de la moitié de son corps hors de l'eau, avec un mouvement de rotation, et retombe sur un côté latéral ou dorsal.



Frappe de la tête

La baleine sort entièrement la tête de l'eau et claque le menton à la surface de l'eau.



Approche en hélicoptère

La baleine s'approche progressivement, face aux observateurs, pectorales déployées, la tête inclinée vers le bas.



Charge frontale

La baleine se dirige rapidement de face sur un danger ou un prédateur.



Evitement

La baleine s'éloigne intentionnellement d'un observateur, pouvant inclure un changement de cap, de vitesse ou de durée de plongée.



Plat ventral

La baleine saute verticalement hors de l'eau et retombe sur sa face ventrale.



Déploiement orienté de pectorale

La baleine oriente sa pectorale en direction d'un observateur.



Lâcher de bulles

La baleine expire intentionnellement sous la surface de l'eau en provoquant un flot de bulles.



Clairon

La baleine expire intentionnellement de façon audible. Le son ressemble au barissement d'un éléphant ou d'un clairon.



Pivotement

La baleine est horizontale et fait pivoter son corps partiellement ou complètement. À la surface ou sous l'eau.

Si vous êtes témoins de ces mouvements, sur le bateau ou en mise à l'eau : **éloignez vous calmement et restez à l'écart.**

Liens utiles

Améliorer les pratiques d'observation des cétacés, et donc la **quiétude des animaux**, nécessite une **base de connaissances minimales** à tous les observateurs.

Plateforme OMEGA

La plateforme d'apprentissage en ligne OMEGA proposée par le CEDTM vous formera gratuitement sur les thèmes suivants :

- Les espèces les plus souvent rencontrées,
- La réglementation,
- Les bonnes pratiques d'approche et d'observation des cétacés,
- Les bonnes pratiques lors de rencontres en mer avec les tortues marines.

A l'issue de cette formation, vous devrez réaliser une évaluation afin d'obtenir une attestation de réussite qui pourra vous être demandée par les autorités en cas de contrôle.



Application de la Réserve Marine de La Réunion

Téléchargez l'application « RNMR » pour découvrir et mieux comprendre la réglementation des différentes activités nautiques et ainsi participer à la protection des récifs coralliens et des espèces marines associées.

Connaitre pour mieux protéger !

Grâce à la carte interactive, découvrez la réglementation des différentes activités selon les zones. Vous pouvez même vous géolocaliser pour voir en direct où vous vous situez et quelles sont les bonnes pratiques pour protéger tout en profitant.



Contacts d'urgence :

- Radio/VHF : 16
- CROSS : 02 62 43 43 43
- Réseau échouage/détresse de mammifères marins : 06 92 65 14 71
- Réseau détresse tortue : 02 62 34 81 10

SAINT PAUL

SAINT GILLES

SAINT LEU

ÉTANG-SALÉ

Réseau identification

Des programmes de sciences participatives existent à La Réunion afin d'aider au recensement des animaux présents dans nos eaux et étudier leurs déplacements !

Programme KODAL de l'association Globice



Les dorsales et caudales présentent des caractéristiques uniques qui permettent d'identifier chaque individu. Pour cela, il suffit de partager vos photos de la face ventrale de la nageoie caudale des baleines ou les nageoires dorsales des dauphins accompagnées de quelques informations simples.



Base de données TORSOOI

Le protocole de photo-identification développé par Kélonia utilise la configuration des **écailles des profils droit et gauche** de la tête de la tortue : le nombre, la disposition et la forme des écailles sont spécifiques à chaque tortue.

La **photo idéale** permet de voir **entièrement et très clairement** la configuration des écailles des profils de la tête de la tortue. Sa **Résolution doit permettre d'effectuer un zoom** sur les différentes zones du profil. Veillez à ne pas poursuivre les animaux !



Les tortues marines

On retrouve 5 des 7 espèces de tortues marines dans les eaux de La Réunion !

Comment différencier la tortue verte de l'imbriquée ?

Les tortues imbriquées ont un bec crochu, tandis que les tortues vertes ont un bec arrondi !



Verte

Chelonia mydas

Les deux espèces les plus présentes sur nos côtes !



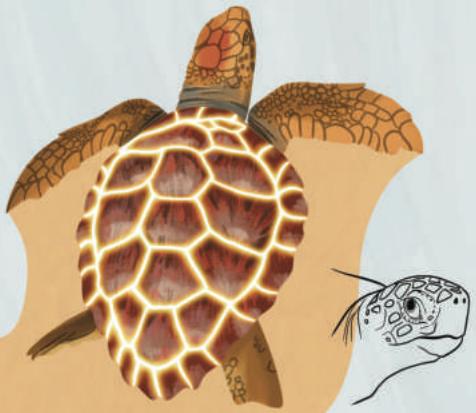
Imbriquée

Eretmochelys imbricata



Olivâtre

Lepidochelys olivacea



Caouanne

Caretta caretta



Luth

Dermochelys coriacea

Risque collision tortue

Savez-vous que la **collision avec un bateau** est la **première cause de mortalité** des tortues marines à La Réunion ? En moyenne, on compte **10 collisions par an**. Et ce n'est pas tout ! Selon Kélonia, le nombre de tortues victimes de ces collisions a été **multiplié par 7 depuis 2014**, passant en moyenne de 1 tortue par an (de 2001 à 2014) à 7 par an. Dans près de **80% des cas**, les tortues récupérées par le centre de soin Kelonia après une collision décèdent des suites de leurs blessures.

La raison ? **L'augmentation du trafic maritime proche des côtes** dans l'ouest de La Réunion, qui est une zone de forte **concentration de tortues**, notamment **juvéniles**. Aujourd'hui, la raison principale de ces collisions compte tenu des blessures observées reste **la vitesse excessive** dans les zones où les tortues sont présentes. Plus que jamais, il est temps d'adapter nos habitudes en réduisant notre vitesse et en restant attentif lorsque l'on navigue, surtout près des côtes.

Pourquoi se font-elles percuter ?

- Les tortues ont une **respiration pulmonaire**, elles doivent donc remonter à la **surface pour respirer**.
- Le temps passé en **surface est proportionnel au temps passé en apnée** et à la profondeur de la plongée : plus les plongées sont longues et profondes, plus les temps en surface sont longs.
- Ce sont des **animaux à sang froid**, elles peuvent avoir besoin de se **réchauffer** à la surface.
- Les tortues **s'accouplent à la surface**.

Je vis proche des côtes et j'ai besoin de revenir à la surface pour respirer et me reproduire... ce qui me rend vulnérable !



Réglementation et conseils

Une réglementation nationale impose une limitation de **5 nœuds** (environ 10km/h) pour les navires situés dans la **bande des 300m des côtes**. A La Réunion, une **spécificité réglementaire** impose également cette vitesse à **300m du récif corallien**.

De nombreuses jeunes tortues vivent près de nos côtes. Toutefois, il n'est pas rare de trouver des tortues adultes au-delà de cette zone sur des fonds de 50/60m. C'est pourquoi il est recommandé de ne pas dépasser les **10 nœuds** (environ 20km/h) jusqu'à 1 mile des côtes (environ 2km).

Le saviez-vous ?



Seules **2 femelles pondent à La Réunion** et l'une d'entre elle (Emma) a été percutée en 2021, entraînant un **retard de ponte**. Emma a eu beaucoup de chance de ne pas succomber à ses blessures !

C'est pourquoi il est **important de respecter toutes ces bonnes pratiques et d'avoir les bons réflexes !**

Les bonnes pratiques

- Je navigue à **5 nœuds maximum** dans la zone des **300m**.
- Je place **une personne à l'avant du bateau** qui pourra m'avertir si elle observe une tortue afin que je puisse ralentir et l'éviter.
- Je m'éloigne de la côte en **accélérant progressivement**.
- Au delà de la zone des **300m**, je respecte les préconisations en **n'excédant pas les 10 nœuds**.



300m à
5 nœuds c'est
2 minutes

5 nœuds
=
10 km/h

Contacts d'urgence

Si vous observez une **tortue en difficulté ou en détresse**, merci de contacter le centre de soin Kélonia immédiatement **06 92 65 37 98**
Restez sur place et/ou noter le **point GPS** afin de faciliter son sauvetage ou sa récupération.

Observation des tortues

Les tortues marines passent de longues heures à se nourrir ou à se reposer sur les fonds marins. Elles peuvent être facilement perturbées par l'approche des plongeurs.

Comment faire une belle observation ?

- **Rester à distance** : laisser au moins 5 mètres entre vous et la tortue.
- **Ne jamais la toucher** : même si elle semble proche ou curieuse.
- **Ne jamais se mettre au-dessus d'elle** : cela peut l'effrayer ou l'empêcher de remonter respirer.
- **Ne pas la poursuivre** : nager calmement, sans gestes brusques.
- **Éviter les bruits et les éclaboussures** : être le plus discret possible.
- **Ne pas bloquer son passage** : elle doit pouvoir nager librement.
- **Ne pas utiliser de flash.**

Observer une tortue, c'est un privilège : respecter ces consignes participe à la protection des tortues marines et à la préservation de leur habitat naturel.

Restez zen et patient
La laisser s'approcher
Reconnaître l'espèce

Ne pas la toucher
Ne pas l'encercler
Ne pas la poursuivre



CEDTM

Qui sommes nous?



Le CEDTM (Centre d'Étude et de Découverte des Tortues Marines) est une association loi 1901 consacrée à **l'étude et la protection des tortues marines et de leurs habitats**, et à l'observation responsable des cétacés dans les eaux de La Réunion. Depuis 2017, le CEDTM veille également à **l'observation responsable des cétacés dans les eaux de La Réunion** via l'équipe Quiétude qui se compose de trois personnes et dispose d'un bateau pour mettre en œuvre ses missions en mer. Son **objectif principal** est de **veiller à la tranquillité et au bien-être des mammifères marins et des tortues marines** dans les eaux réunionnaises via trois missions principales :

- La sensibilisation des usagers de la mer, plaisanciers et professionnels ainsi que le grand public au respect des mammifères marins et des tortues marines.
- La collecte de données en mer pour le suivi et l'évaluation de l'activité d'observation des cétacés et des impacts qu'elle peut avoir sur ces espèces ainsi que du risque de collision avec les tortues marines.
- La communication et la promotion d'une activité responsable et durable d'observation des cétacés en lien avec les différents partenaires.

En mer, vous serez donc peut-être amenés à les rencontrer lors de leurs missions, **n'hésitez pas à les solliciter** si vous avez des questions !

Pour en savoir plus, être informé des nouveautés sur l'observation et suivre leurs actions :



Visitez notre site internet !



Ou notre page Facebook dédiée à l'observation des cétacés



©Cheryline Ribes - Les illustrations bleues